

Frais universitaires en Espagne : le Maroc rassure

ESPAGNE L'augmentation des frais d'inscription dans les universités espagnoles suscite l'indignation des étudiants, notamment marocains. L'ambassade du Maroc à Madrid brandit la convention de la réciprocité pour faire annuler cette mesure d'austérité adoptée par le gouvernement Rajoy.

La réforme universitaire initiée par le gouvernement espagnol prévoyant une augmentation des droits d'inscription à l'université suscite une vive polémique. Un décret de loi, publié en avril dernier au Bulletin officiel, stipule en effet une majoration de 100 % des frais pour les étudiants extra-communautaires, originaires d'un pays hors Union européenne, notamment du Maroc. Les 3 000 étudiants marocains devront ainsi à partir de la prochaine année universitaire déboursier, annuellement, entre 6 000 et 9 000 euros en fonction de leurs études supérieures. Une mesure d'austérité à travers laquelle le gouvernement de Mariano Rajoy tente de remplir les caisses de l'État.

Le nïet des étudiants

La riposte des étudiants, des syndicats et associations espagnols ne se fait pas attendre. Les manifestations de protestation se multiplient avec comme principal slogan « non aux paiements supplémentaires ». Même les familles des étudiants marocains ont manifesté leur opposition la semaine dernière devant le consulat général d'Espagne à Tanger. En Espagne, la Conférence des recteurs des universités espagnoles (CRUE) est montée au créneau pour exprimer ses craintes d'abandons massifs pour des raisons économiques. Même son de cloche chez les associations estudiantines, qui ont investi les rues pour protester contre cette mesure jugée « discriminatoire » et « abusive ».

La plate-forme de défense de l'étudiant extra-communautaire (PDEE), constituée d'étudiants provenant de tous les pays hors Union eu-



Les étudiants marocains ont défilé aux côtés des étudiants des autres communautés étrangères d'Espagne contre la décision du gouvernement Rajoy de doubler les frais d'inscription dans les universités.

ropéenne, et plus particulièrement d'étudiants marocains, a publié la semaine dernière un communiqué dans lequel elle dénonce cette hausse des frais d'inscriptions universitaires et exige « un traitement juste et égalitaire avec les citoyens espagnols ».

« Nous sommes indignés par cette mesure qui menace l'éducation publique en général, et l'université plus particulièrement. Certes, nous ne sommes pas des contribuables espagnols, mais n'oublions pas que nous payons des impôts de façon indirecte tels que la TVA, et que nous participons à la stimulation économique en étant des principaux consommateurs. Nous payons des loyers, des frais de maintenance, et n'avons aucun accès aux prestations sociales », souligne dans son communiqué Dina Bousselham, la présidente de la « Plate-forme de défense des

étudiants marocains ». La mesure, poursuit cette jeune étudiante en sciences politiques à l'Université Complutense de Madrid, risque donc de compromettre l'avenir des étudiants marocains et d'affecter le système éducatif espagnol au Maroc.

De son côté, l'ambassade du Maroc en Espagne rassure. « L'ambassade du Maroc en Espagne a mené une série de réunions avec les responsables espagnols, la dernière date du 29 mai. Nous avons rencontré le directeur général de la politique universitaire au ministère de l'Éducation, de la culture et des sports d'Espagne. Nous lui avons transmis nos préoccupations par rapport à l'augmentation des frais d'inscription dans les universités. Il nous a promis de transmettre cela à sa hiérarchie », affirme au *Soir échos* Hiba Iraki Housseyni, conseillère culturelle à l'Ambassade du Maroc en Espagne. Les di-

plomates marocains jouent la carte de la réciprocité. « Nous avons rappelé au responsable espagnol l'existence de la convention bilatérale de réciprocité signée en 1982. Cet accord est, certes, d'une durée de cinq ans, mais toujours en vigueur puisqu'il est renouvelable tacitement. Son article 4 stipule clairement que les étudiants des deux pays doivent être traités sur le même pied d'égalité », poursuit-elle. Ainsi, les frais d'inscription entre les étudiants marocains et espagnols doivent être égaux. Un autre point positif nourrit cet espoir. « Le décret de loi stipule que cette hausse des frais n'est pas applicable dans le cas où il y a un accord de réciprocité entre l'Espagne et le pays d'origine de l'étudiant », dit confiante Hiba Iraki Housseyni, qui se félicite de la décision de l'université de Grenade de ne pas appliquer le décret de loi. ♦

Les diplomates marocains jouent la carte de la réciprocité.